

Anti-social, tel est leur combat !

Haro sur les contrôleurs aériens ! En pleine crise sanitaire et économique, une campagne de presse vise une prétendue « prime de sur-activité » des contrôleurs aériens. Le SNCTA dénonce la présentation particulièrement partielle et partielle des faits, ainsi que ceux qui, se réfugiant derrière un anonymat tout relatif, tentent pathétiquement de contourner les choix démocratiques des contrôleurs. Au risque d'exposer dangereusement notre profession et, par extension, tous nos collègues de la DGAC.

La démocratie sociale sous couvert d'anonymat

La semaine dernière, une campagne de presse est venue jeter le trouble sur les rémunérations des contrôleurs. La perception de la prime relative à la mise en place d'expérimentations sur les conditions de travail des contrôleurs aériens est présentée comme une « prime de sur-activité ». La presse écrite, comme audio-visuelle, a été renseignée par des « informateurs » souhaitant garder l'anonymat mais que leurs voix permettent d'identifier sans grande difficulté. Et dans chaque article de presse, dans chaque reportage, les mêmes éléments de langage, les mêmes expressions.

Or, les expérimentations sur le temps de travail des contrôleurs aériens ne concernent pas la « sur-activité » mais visent à « *ajuster les moyens humains déployés, d'une part à la demande de trafic et d'autre part aux besoins en expertise et formation liés aux modernisations techniques et opérationnelles* » (Protocole 2016).

Au-delà de la présentation volontairement tronquée et partisane, la méthode employée est choquante, puisque les « informateurs » se sont fait passer pour des contrôleurs, ce qu'ils ne sont pas. Le courage semble donc manifestement manquer à ceux qui entendent représenter notre profession mais n'osent pas assumer, à visage découvert, leurs propos.

Tentative pathétique de contournement du vote des salles de contrôle

L'origine de ces attaques ne fait guère de doutes. Certains syndicats de la DGAC, minoritaires chez les contrôleurs, n'ont jamais caché qu'ils étaient opposés aux expérimentations. Pourtant, dans tous les centres où elles ont été mises en place, leur principe a été approuvé, par les contrôleurs. À Lyon, les ICNA se sont prononcés à près de 80 % pour, mi-2018. Et lors du comité de suivi de l'expérimentation organisé en septembre 2019, pas une voix ne s'est élevée pour réclamer leur suspension ou leur arrêt.

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique actuelle, le SNCTA négocie un accord sur la mutualisation du dispositif d'expérimentation, sur plusieurs années, qui permettra de disposer d'un cadre souple pour accompagner la montée en puissance du trafic aérien ainsi que les besoins en expertise et en formation indispensables à la modernisation de nos systèmes techniques mais aussi un besoin d'une aviation plus « verte » (trajectoires optimisées, merge point, descentes continues, target to arrival). Fidèle à ses principes, le SNCTA consultera les contrôleurs lyonnais sur une éventuelle déclinaison locale de cette mutualisation et s'en tiendra à l'avis majoritaire de la salle, quel qu'il soit.

Sans grande surprise, ceux qui se sont opposés hier à la mise en place des expérimentations, s'opposent à leur mutualisation aujourd'hui. Les « fuites » dans la presse interviennent alors même que le principe de mutualisation a été voté en CT DSNA. Étonnant ?

La campagne de presse actuelle n'est rien d'autre que le résultat d'une tentative de contournement du vote des contrôleurs qui, consultation après consultation, plébiscitent les expérimentations. Une conception pour le moins étrange de la « démocratie » sociale.

Quand on joue avec les allumettes, il ne faut pas s'étonner de faire flamber la maison

Cette tentative hypocrite risque évidemment de jeter l'opprobre non seulement sur notre profession, mais aussi sur l'ensemble de la DGAC.

Du fait des règlements « ciel unique européen », les performances des contrôleurs français sont, année après année, détaillées, scrutées, analysées et publiées. Toutes les statistiques, toutes les comparaisons avec nos homologues européens aboutissent aux mêmes résultats : malgré des outils techniques vieillissants, voire obsolètes, les contrôleurs aériens français parviennent à rendre le service avec un niveau de performance comparable à celui de nos voisins et ce, pour un coût horaire moindre.

Ceux qui confondent la barbouzerie et l'action syndicale ont-ils conscience que leurs méthodes risquent, par effet de contagion, d'attirer l'attention sur d'autres services ?

Le SNCTA n'entend pas se livrer à une guerre syndicale, et encore moins à une guerre des corps. Ce serait une perte de temps, d'énergie et cela porterait, *in fine*, préjudice aux contrôleurs et plus largement à tous les personnels de la DGAC.

Au niveau local comme au niveau national, le SNCTA poursuivra son travail de défense de la navigation aérienne et de notre profession. Il s'inscrira dans une démarche constructive, plutôt que dans l'opposition systématique ou la démagogie.

Les attaques médiatiques dont sont victimes les contrôleurs ne trompent personne, l'anonymat de leurs auteurs étant tout relatif. Cette tentative, désespérée et maladroite, de court-circuiter l'expression démocratique des salles de contrôle risque de jeter le discrédit non seulement sur notre profession, mais par contagion, sur bon nombre de services de la DGAC.

Le SNCTA n'a pas changé d'avis : le choix des conditions de travail des contrôleurs doit être le choix des contrôleurs.